

TOUR CYCLISTE DU TARN SUD

Dimanche 06 Mai 2018

DOSSARDS : SOREZE (81), Salle des Fêtes de Sorèze pour les 2 groupes (1,2,3) et (4,5,F).

Rassemblement DEPART : Parking Aire de Berniquaut à Sorèze (81).

DEPART REEL : Sortie SOREZE (81) devant la Salle des Fêtes.

ARRIVEE : Col de DOURGNE (Montalric).

DISTANCE : **80 Km pour les 2 groupes (1,2,3) et (4,5,F).**

CATEGORIES	HEURE DOSSARDS	HEURE DEPART	RECOMPENSES
1 ^{ère} CAT.	13 H 00	14 H 30	Bouquets & Trophées aux
2 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 30	1 ^{er} de chaque catégorie.
3 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 30	Lots aux 3 premiers de
4 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 32	chaque catégorie.
5 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 32	Lot au 1 ^{er} des « Points
Féminines	13 H 00	14 H 32	Chauds ».

REGLEMENT

L'épreuve est ouverte aux coureurs des catégories (de valeurs) 1, 2, 3, 4, 5, F licenciés à la FSGT. Elle est disputée sous le règlement Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Le droit de participation à cette épreuve en ligne est fixé à **8 €** par coureur.

Itinéraire : Voir en Pièce jointe. Le parcours sera fléché suivant la réglementation préfectorale avec les lettres "TS".

Points chauds : sur 3 coureurs (5 pts, 3 pts, 1 pt) à En Calcat, Dourgne, Lagardiolle pour la course des 1, 2, 3^{ème} catégorie et pour celle des 4, 5^{ème}, Féminines).

Voitures suiveuses : Tout Club ayant au moins 5 coureurs engagés aura droit à une voiture suiveuse. Les Clubs ayant moins de 5 coureurs sont invités à se grouper. Le numéro de placement des voitures sera attribué par l'organisateur. Lors d'une échappée, la ou les voitures concernées ne passeront à l'avant de la course qu'avec l'accord du Directeur de course ou des arbitres.

NB : L'Organisateur n'assurant pas les voitures suiveuses, les clubs doivent obligatoirement vérifier que leur véhicule est assuré (en RC) pour pouvoir prétendre à un véhicule suiveur.

Dépannage : Il sera effectué par l'arrière de la course. Changement de matériel entre coureurs d'un même club autorisé. Les coureurs devront laisser le passage aux motos, voitures de sécurité et arbitres. Il est formellement interdit de s'accrocher à un véhicule.

Abandon : Tout coureur qui abandonne doit retirer son dossard et avertir l'organisation dès l'arrivée.

Cas non prévus : En cas de litige concernant un classement, seuls les juges d'arrivée sont aptes à prendre la décision finale après concertation avec les commis de course. Toutes réclamations, doivent être déposées dans la ½h suivant l'arrivée par le directeur sportif et accompagnées d'un chèque de 10€.

Rappel : Tous les participants, coureurs et suiveurs doivent se conformer au code de la route. Port du casque obligatoire pendant toute la course.